



## Les droits du congés parental

Par **laneige**, le **20/11/2009** à **13:08**

Bonjour,

Je souhaite connaître mes droits de santé et de sécurité en prenant un congés parental. Actuellement salarié depuis un an dans une sté et a charge d'un enfant de 6mois qui est accueillit par une nourrice agréée, qui verserait mes indemnités en prenant congès??

J'envisage de le prendre de manière total (cessation d'acvitivté totale) sur une durée d'une année complète.

Mon employeur doit il me verser mon salaire normal ou y a til une rupture artificielle avec celui -ci et la CAF prend la charge de verser un complément de salaire basé sur les 12 précédents mois en excercice?

Vous remiciant par avance d'une réponse

Par **krema**, le **20/02/2010** à **16:13**

Bonjour, je suis en fin d'ASSEDIC depuis Novembre et enceinte de mon 1er enfant depuis Décembre! J'aimerais savoir si j'ai le droit à un congès parental, après mon congès maternité!

Si ya un expert, merci de nous répondre!!!